

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025 - 04
Séance du vendredi 24 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 24 janvier à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations sous la présidence de Monsieur Jean-Claude FRANCESCHI, maire.

Mme Célia SAEZ RICCIARDI a été élue secrétaire de séance.

Nombre des membres afférents :	19	Présents :	13
Nombre de membres en exercice :	19	Représentés :	04
		Absents :	02

Membres présents : BONIFACI Jean-François, BONY Sarah, CHEYNET Patrick, FRANCESCHI Jean-Claude, GIULY Martin, LUCIANI Dominique, MANENTI Grégory, MERMET Jacques, PANTALACCI BANCE Antoinette, PISTORES RAMAZOTTI Jeanne, SAEZ RICCIARDI Célia, TADDEI Laurence, VENTURINI Dominique

Membres représentés : LUCIANI Jean-Emmanuel (Pouvoir à Jean-Claude FRANCESCHI), LUIGGI Laure (Pouvoir à Dominique VENTURINI), MAIORE Marie-Laure (Pouvoir à CHEYNET Patrick), PIRAS Maria-Antonieta (Pouvoir à Jeanne PISTORES RAMAZOTTI)

Membres absents : BALDOVINI Antony, CARLOTTI PERGOLA Marie-Ange

Madame PANTALACCI BANCE Antoinette ne prend pas part au vote

Date de la convocation : 20 janvier 2025

Date d'exécution : 27 janvier 2025

Date d'affichage : 30 janvier 2025

OBJET : PROROGATION D'UN CONTRAT PARCOURS EMPLOI COMPETENCES (PEC)

Le président rappelle que par délibération N° 2024 – 47 en date du 05 juillet 2024, le conseil municipal a approuvé le recrutement d'un contrat P.E.C. à temps partiel à raison de 20 heures / semaine pour une durée de six mois en vue d'assurer des fonctions de gardiennage et d'entretien du site de Casabianda ainsi que d'autres tâches de surveillance. Il indique que le contrat souscrit dans le cadre ainsi fixé au profit de Monsieur Paul PANTALACCI prendra fin le 31 janvier prochain.

Il propose au conseil de confirmer et de compléter le dispositif mis en place.

Il indique notamment que l'appui que Monsieur Pantalacci a pu apporter aux agents communaux dans le cadre de la surveillance des élèves du groupe scolaire durant la pose méridienne s'est avéré indispensable et a permis de faire face aux absences non programmées qui continuent d'affecter l'effectif en charge de cette mission.

Il propose donc de proroger le contrat PEC souscrit au profit de Monsieur Paul PANTALACCI en application de la délibération précitée pour une nouvelle période de huit mois ; la durée hebdomadaire de travail fixée à 20 heures restant inchangée.

* * *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition du président par 16 voix pour, Madame BANCE ne prenant pas part au vote,

- Autorise le maire à signer un nouveau contrat PEC souscrit au profit de Monsieur Paul PANTALACCI pour une nouvelle période de huit mois,
- Dit que la durée hebdomadaire de travail de Monsieur Paul PANTALACCI reste fixée à 20 heures,
- Dit que les crédits nécessaires à la couverture des dépenses y afférant seront inscrites au chapitre 012 du budget de la commune pour 2025.

Délibération n° 2025 – 04 : Prorogation d'un contrat parcours emploi compétences (PEC)

NOM & PRÉNOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
FRANCESCHI JEAN-CLAUDE Maire Pouvoir à	✓				
RAMAZOTTI JEANNE 1 ^{ère} adjointe Pouvoir à	X				
LUCIANI DOMINIQUE 2 ^{ème} adjoint Pouvoir à	✓				
TADDEI LAURENCE 3 ^{ème} adjoint Pouvoir à	X				
GIULY MARTIN 4 ^{ème} adjoint Pouvoir à	✓				
RICCIARDI-SAEZ CELIA 5 ^{ème} adjointe Pouvoir à	X				
CHEYNET PATRICK Conseiller municipal Pouvoir à	X				
MAIORE MARIE-LAURE Conseillère municipale Pouvoir à Patrick CHEYNET	X				 Patrick CHEYNET
PIRAS MARIA-ANTONIETTA Conseillère municipale Pouvoir à J. RAMAZOTTI	X				 Jeanne RAMAZOTTI
BALDOVINI ANTONY Conseiller municipal Pouvoir à					
BONY SARAH Conseillère municipale Pouvoir à	✓				
VENTURINI DOMINIQUE Conseiller municipal Pouvoir à	X				
PERGOLA MARIE-ANGE Conseillère municipale Pouvoir à					
LUIGGI LAURE Conseillère municipale Pouvoir à D. VENTURINI	X				 Dominique VENTURINI
BONIFACI JEAN-FRANCOIS Conseiller municipal Pouvoir à	X				
LUCIANI J-Emmanuel Conseiller municipal Pouvoir à J.C. FRANCESCHI	b				 J.C. FRANCESCHI
MANENTI Grégory Conseiller municipal Pouvoir à	X				
BANCE ANTOINETTE Conseillère municipale Pouvoir à	/	/	/	/	
MERMET Jacques Conseiller municipal Pouvoir à	X				

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le président de séance,
Jean-Claude FRANCESCHI

